

Sommaire

Avant-propos Pierre Gottely (FRANCE)	3
Éditorial	
La violence et la maltraitance envers les enfants : un enjeu social et scientifique Claire Chamberland (QUÉBEC) et Paul Durning (FRANCE)	5
DOSSIER	
État des lieux	
Maltraitance des enfants – Perspective historique Jean Labbé (QUÉBEC)	17
Épidémiologie de la maltraitance et de la violence envers les enfants au Québec Marie-Ève Clément, Claire Chamberland et Nico Trocmé (QUÉBEC)	27
État des lieux de l'enfance en danger, sources et données disponibles en France Isabelle Frechon, Emmanuelle Guyavarch et Juliette Halifax (FRANCE)	39
Caractéristiques des jeunes et de leur famille	
Évolution des enfants négligés et caractéristiques maternelles Louise S. Éthier (QUÉBEC)	51
Le devenir de jeunes de Seine-Saint-Denis passés par l'Aide sociale à l'enfance entre 1980 et 2000 Mihai Dinu Gheorghiu et Lucette Labache (FRANCE)	61
Regards croisés sur les politiques publiques	
La consolidation pragmatique et très élaborée de la loi québécoise sur la protection de la jeunesse Pierre Naves et Abdia Touahria-Gaillard (FRANCE)	69
En France : la protection de l'enfance en cheminement Jacques Dumais (QUÉBEC)	75
Les dispositifs de protection	
Le système de protection au Québec : l'organisation des services en soutien aux enfants en difficulté et à leur famille Luc Demers (QUÉBEC)	81
Des dispositifs réformés par la loi du 5 mars 2007, clarification des circuits et diversification des services Pascaline Chamboncel-Saligue et Anne Oui (FRANCE)	91
Interview	
Pour un dispositif législatif à la hauteur des exigences de l'époque Marie-Josée Guérette (QUÉBEC) et Jean-Jacques Trégoat (FRANCE)	99

Paradigmes et approches

Familles et dispositifs de protection de l'enfance, des relations marquées par les contextes nationaux: mise en perspective France-Québec Alain Grevot (FRANCE) et Carl Lacharité (QUÉBEC)	109
Agir au mieux pour prévenir et contrer la maltraitance envers les enfants du Québec Sarah Dufour et Claire Chamberland (QUÉBEC)	119
Identifier les innovations dans le champ des interventions socio-éducatives Pascale Breugnot et Dominique Fablet (FRANCE)	129

Outils et méthodes

Promesses et défis entourant l'exploitation des données administratives en protection de la jeunesse au Québec Sonia Hélie (QUÉBEC)	139
Exploitation de données administratives locales: une démarche empirique visant à connaître les enfants et leurs parcours en protection de l'enfance Lucy Marquet (FRANCE)	145
Une matrice d'indicateurs d'impacts des services de protection de la jeunesse Nico Trocmé (QUÉBEC)	151
Description du troisième cycle des enquêtes sur la maltraitance et la violence envers les enfants au Québec Marie-Ève Clément et Nico Trocmé (QUÉBEC)	159

Échos d'ailleurs

Vers une déjudiciarisation de la protection de la jeunesse: le cas de la Communauté française de Belgique Françoise Mulkay (BELGIQUE)	167
La protection de l'enfance en Allemagne Hélène Milova (FRANCE)	175
Le système de protection en Angleterre Harriet Ward et Helen Jones (ANGLETERRE)	181

Actualités	193
------------------	-----

Avant-propos

► Pierre Gottely – FRANCE

Secrétaire général de l'Observatoire franco-qubécois de la santé et de la solidarité

L'objet de toutes les attentions, d'amour, voire d'adulation, en même temps que de sévices, allant de « simples corrections » jusqu'aux violences les plus extrêmes, les enfants constituent incontestablement une catégorie de population à part. Pire, force est de constater, avec le rouge au front, qu'une part non négligeable des maltraitements dont ils sont victimes se fait au sein de leur famille, cadre censé, par excellence, les protéger.

Rien n'illustre mieux la permanence, l'actualité et le caractère universel de ce grave problème, comme l'intérêt que lui portent les autorités publiques, que la ratification en 1989 d'une Convention internationale des droits des enfants et, plus près de nous, la promulgation au cours des quatre dernières années d'une importante loi, modifiant et renforçant sensiblement le dispositif de protection des enfants, aussi bien au Québec (2005) qu'en France (2007).

Compte tenu de notre proximité culturelle et de pratiques politiques propres, il

nous a paru, une fois de plus, opportun et pertinent d'examiner à travers un regard croisé, comment nos deux sociétés abordent, analysent et traitent ce problème, et bien entendu, avec quels résultats. Pour y parvenir, nous avons bénéficié de la collaboration d'experts français et québécois réputés, sous la conduite de Paul Durning, directeur de l'Observatoire national de l'enfance en danger et professeur de sciences de l'éducation à l'Université de Paris X, et de Claire Chamberland, professeure à l'École de service social de l'Université de Montréal, qui ont coordonné ce numéro. Il a été mis en forme par Anne Evans de l'Institut de recherches et de documentation en économie de la santé et Claire Savard du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Je les remercie chaleureusement tous les quatre pour la qualité de leur collaboration ainsi que tous les auteurs dont nous avons le plaisir de porter la contribution à la connaissance de nos lecteurs.

Pire, force est de constater, avec le rouge au front, qu'une part non négligeable des maltraitements dont ils sont victimes se fait au sein de leur famille, cadre censé, par excellence, les protéger.

ENFANTS MALTRAITÉS OU EN DANGER

L'apport des pratiques socio-éducatives

Les auteurs

Gérald Boutin est professeur au Département d'éducation et formation spécialisées à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Auteur de nombreux ouvrages, il poursuit des recherches en intervention psychosociale et en formation continue des personnels socioéducatifs. Il intervient également à titre de conseiller tant sous l'aspect de l'éducation familiale que de l'évaluation de programmes à destination des parents et des enfants en danger ou en difficulté.

Paul Durning est professeur de Sciences de l'éducation à l'Université de Paris Nanterre. Il est directeur général de l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED). Il a publié de nombreux articles et ouvrages dans le domaine de l'éducation familiale. Il coanime l'équipe « Éducation, familiale et interventions sociales en direction des Familles » du Centre de recherche Éducation et Formation (CREF-EA 1589). Il a été rédacteur en chef de la Revue internationale d'éducation familiale de 1997 à 2002.

Présentation de l'éditeur

Plus que jamais la question de l'enfance maltraitée ou en danger est à l'avant-scène de l'actualité. Tout récemment, des lois ont été votées, en France et au Québec notamment, afin d'améliorer le repérage et la prise en charge des enfants et adolescents concernés. Qu'en est-il cependant des pratiques socio-éducatives destinées à prévenir et traiter? Répondent-elles vraiment aux attentes et aux besoins de ces populations? Dans quelle mesure des dispositifs innovants peuvent-ils contribuer à améliorer les pratiques des intervenants auprès des enfants en danger, maltraités ou, encore, en difficulté, ainsi que de leurs parents? C'est à ces questions, et à un bon nombre d'autres, que les auteurs de ce livre ont voulu répondre. Dans le prolongement des éditions antérieures de leur livre, parues en 1994 et 1999, Gérald Boutin et Paul Durning ont recensé de nombreux modes d'intervention et de programmes, principalement français et québécois, destinés à prévenir et à limiter la maltraitance faite aux enfants. C'est à partir d'une typologie établie et reconnue pour sa pertinence qu'ils ont analysé, comparé et classé les pratiques les plus innovantes, en prenant en considération les divers contextes dans lesquels elles s'inscrivent. Cet ouvrage s'adresse à tous ceux que la situation des enfants maltraités, en danger ou en difficulté intéresse: intervenants en protection de l'enfance ou en éducation spécialisée, étudiants ou professionnels œuvrant dans le champ de l'éducation familiale et, bien entendu, parents qui veulent s'informer des services susceptibles de mieux les aider à exercer leur rôle. Aux uns comme aux autres, le présent livre donnera des pistes de réflexion et d'action qui leur permettront d'enrichir leur compréhension de cette problématique et d'améliorer leurs pratiques.

Gérald BOUTIN, Paul DURNING

ENFANTS MALTRAITÉS OU EN DANGER

L'apport des pratiques socio-éducatives



série protection de l'enfance

L'Harmattan

Détails sur le produit

Éditeur: L'Harmattan (2008)
Collection: Savoir et Formation
Série: Protection de l'enfance
Nombre de pages: 260
ISBN: 978-2-296-05267-3

Éditorial

La violence et la maltraitance envers les enfants : un enjeu social et scientifique

► **Claire Chamberland – QUÉBEC**

Professeure, École de service social, Université de Montréal

► **Paul Durning – FRANCE**

Directeur de l'Observatoire national de l'enfance en danger ;
Professeur de sciences de l'éducation à l'Université de Paris X

La violence ou la maltraitance envers les enfants est un problème social préoccupant car il menace la sécurité et le développement de nombre d'entre eux. Il constitue une préoccupation majeure de l'ensemble des pays occidentaux depuis au moins une trentaine d'années. D'ailleurs, la ratification par la quasi totalité des pays de la Convention internationale des droits des enfants, négociée à Genève en 1989, traduit une volonté de se donner des normes universelles pour traiter convenablement tous les enfants, perçus comme sujets de droit. Cependant, même s'il est essentiel d'établir des normes de bonnes conduites envers les personnes parmi les plus vulnérables de la société (car, rappelons-le, ils dépendent des adultes pour survivre), il est tout aussi important de mieux comprendre les réalités des jeunes qui subissent des expériences de victimisation pour mieux les contrer. Dans ce numéro, notre attention portera plus spécifiquement sur la violence et les mauvais traitements à l'endroit des enfants en contexte familial¹. Toutefois, nous ne prétendons nullement décrire ce phénomène de manière exhaustive. Les études récentes sur la polyvictimisation (Finkelhor, Ormrod, Turner, 2006; Finkelhor, Ormrod, Turner, Hamby, 2005) mettent en relief l'importance d'examiner les réalités de victimisation dans les différentes sphères de la vie des jeunes, qu'elles soient le fait des parents, de la fratrie et des pairs ou d'autres adultes, dans les sphères privé ou publique. C'est une limite du contenu de cette publication.

Produire ce numéro de la revue *Santé, Société et Solidarité* sur le thème de la violence et des mauvais traitements envers les enfants en contexte familial a permis de faire un tour d'horizon de l'état des connaissances sur ce problème social au Québec et en France, tout en favorisant une lecture comparative. Conformément à la tradition de cette revue, ce numéro est organisé en cinq sections: la construction de ce problème social, les dispositifs législatifs et sociaux mis en place, les approches et pratiques pour le prévenir ou y réagir, les outils et les dispositifs techniques pour décrire les clientèles et les pratiques, et enfin une présentation plus rapide des systèmes de protection et d'intervention dans trois autres pays européens.

Tenter de comprendre la victimisation des enfants en contexte familial suppose qu'on puisse répondre à un certain nombre de questions pour construire une image plus claire de ce problème social. Comment la définir pour mieux la reconnaître? A-t-elle toujours existé? Augmente-t-elle ou est-elle en décroissance? Les formes varient-elles dans le temps? Combien d'enfants subissent de telles expériences? Leurs trajectoires s'en trouvent-elles affectées? La réponse à ces questions est abordée dans la première section. Une perspective historique d'abord s'imposait. L'article de Jean Labbé retrace le long cheminement pour faire émerger ces réalités sur la scène publique, la description de l'entité clinique étant préalable à la reconnaissance et la diffusion d'un problème qu'il soit physique ou social (Asher, 1986).

1. Les situations de victimisation examinées sont les violences et les abus physiques, psychologiques et sexuels, la négligence et les enfants exposés à la violence conjugale. La violence dans la fratrie ou au cours des prises en charge ne sera pas traitée dans ce numéro.

Il a fallu attendre les diagnostics d'un radiologiste et d'un pédiatre au xx^e siècle pour décrire de manière plus systématique les cas d'abus physique grave.

Ce n'est pas tant la forme spécifique du mauvais traitement que la sévérité et la fréquence des expériences qui prédisent le niveau de problèmes chez le jeune.

La présence de problèmes de santé mentale chez la mère constitue un facteur de risque important ; cependant d'importants facteurs de risques sociaux sont également observés.

Plusieurs formes de maltraitance y sont décrites, longtemps considérées comme des pratiques banales et légitimes. Alors que plusieurs conditions étaient favorables à sa reconnaissance sociale au xix^e siècle, il a fallu attendre les diagnostics d'un radiologiste et d'un pédiatre au xx^e siècle pour décrire de manière plus systématique les cas d'abus physique grave (Williams, Griffin, 2008). Depuis les dernières trente années, plusieurs autres formes de violence et de maltraitance ont été identifiées et intégrées à la notion de maltraitance : la violence ou l'abus sexuel et différentes formes de négligence dans la première moitié des années 1980, les mauvais traitements psychologiques dans la deuxième moitié des années 1980 et depuis les années 1990, l'exposition à la violence conjugale.

L'article de Clément, Chamberland et Trocmé et celui de Fréchon, Guyavarch et Halifax décrivent les efforts québécois et français pour mieux estimer l'ampleur de ces problèmes ; c'est un enjeu politique et scientifique important qui consiste à connaître et surveiller l'évolution d'un problème dans une population. Clément *et al.* présentent les différentes sources d'informations actuellement disponibles au Québec selon un continuum de gravité : les statistiques de protection et l'enquête d'incidence canadienne sur les signalements (les situations les plus graves), les enquêtes auprès de professionnels œuvrant auprès des enfants (situation de sévérité plus modérée) et l'enquête québécoise sur la violence envers les enfants (la violence dite « ordinaire »). La triangulation de ces différentes informations de même que la répétition des enquêtes à différents moments favorisent une compréhension plus exhaustive de la victimisation privée des enfants et de l'évolution de ce problème dans le temps. Fréchon *et al.* décrivent pour leur part les efforts importants qui sont déployés actuellement en France pour mettre en place une méthode de collecte de données

à partir des bases disponibles afin d'observer le parcours des enfants pris en charge en protection de l'enfance. Les défis et les moyens mis en place sont décrits de même que les perspectives d'avenir pour améliorer la capacité collective de connaissance des enfants en grande situation de vulnérabilité.

Un problème social est jugé important et grave non seulement parce qu'il affecte beaucoup de personnes, mais aussi parce qu'il menace leur capacité d'adaptation présente et future. L'article d'Éthier et incidemment celui de Gheorghiu et Labache nous rappellent à quel point le devenir des enfants victimes peut être, à des degrés divers, compromis. Ce n'est pas tant la forme spécifique du mauvais traitement que la sévérité et la fréquence des expériences qui prédisent le niveau de problèmes chez le jeune (Higgins, 2004). À partir d'une des rares études longitudinales sur les difficultés d'adaptation d'une cohorte de jeunes pris en charge par le système de protection au Québec, Éthier confirme que la présence concomitante d'une autre forme de maltraitance ainsi que la chronicité et la précocité des expériences de victimisation sont reliées à un fonctionnement problématique à l'adolescence. La présence de problèmes de santé mentale chez la mère constitue un facteur de risque important ; cependant d'importants facteurs de risques sociaux sont également observés (sous-scolarisation, monoparentalité, famille nombreuse). Les données de cette recherche fournissent un éclairage à propos de certains processus à la base de la transmission intergénérationnelle de la maltraitance. Il est troublant de constater que la situation des jeunes et des parents, qui ont reçu sur une base continue des services de la part des systèmes de protection, ne se soit pas améliorée. L'auteure questionne ainsi la pertinence et l'efficacité des pratiques actuelles et souligne l'importance d'accorder une plus grande attention aux troubles psychopathologiques des mères et de leur jeune. À partir de différentes recensions des écrits à propos de l'efficacité des interventions auprès de cette clientèle, Dufour et Chamberland (2004), Flynn et Bouchard (2005) et Macleod et Nelson (2000) avaient déjà soulevé la difficulté d'identifier des

approches et des pratiques qui améliorent significativement le sort de ces jeunes et de leur famille. Gheorghiu et Labache décrivent pour leur part une recherche sur la trajectoire d'enfants ayant été placés dans des familles ou foyers d'accueil en France. Ces auteurs constatent d'abord une diversité des expériences vécues, certaines positives d'autres plus négatives, suggérant même des situations de revictimisation au sein des systèmes de protection. Plusieurs des difficultés énoncées par les jeunes sont autant de pistes d'action pour améliorer la qualité des services dans une perspective où le respect de leurs besoins est assuré, notamment l'importance de la stabilité affective. La transition à la vie adulte est également un enjeu important.

Après avoir décrit la nature, l'ampleur et les impacts de la victimisation des jeunes, une seconde section porte sur les dispositifs législatifs et sociaux que nos sociétés ont mis en place pour protéger les enfants et assurer leur développement. Les articles de Jacques Dumais ainsi que de Pierre Naves et Abdia Touahria-Gaillard présentent et commentent de manière croisée les contextes législatifs récemment modifiés qui constituent le cadre institutionnel de la prévention, de l'identification et du traitement des situations d'enfants maltraités ou en danger. Deux entrevues ont également été réalisées auprès de deux responsables de la mise en œuvre des politiques, Marie Josée Guérette (Québec) et Jean-Jacques Trégoat (France), tant sur les enjeux législatifs que sur l'organisation des services. Les contextes législatifs français et québécois sont comparables par leur calendrier, par l'importance accordée à leur préparation comme par de nombreuses dispositions proches, voire communes, qu'ils contiennent. La loi de protection de la jeunesse québécoise a été adoptée en 1977 et profondément remaniée en 1984, 1994 et 2006. La législation française sur la protection de l'enfance peut être regroupée en quatre ensembles de textes, dont les lois ont été adoptées en 1945, 1958-59, 1989 et 2007. Les remaniements importants de la loi québécoise sont entrés en vigueur en juillet 2007, la loi française réformant la protection de l'enfance a été promulguée

le 5 mars 2007. Les deux initiatives législatives se sont appuyées sur d'importantes consultations préalables. Les représentants des institutions et associations, mais aussi les chercheurs, furent explicitement consultés lors de la refonte de la loi québécoise. En France, la quasi totalité des institutions concernées ainsi que des personnalités du domaine participèrent à un « débat national ». Les deux législations prennent centralement en compte trois évolutions sociétales importantes dans l'ensemble des pays occidentaux : l'affirmation des droits des enfants tels que formulés il y a presque vingt ans par la Convention internationale des droits de l'enfant, le développement des travaux de recherche, particulièrement sur le développement de l'enfant, mais aussi l'importance confirmée de la participation des parents. Premiers éducateurs de leurs enfants, ils ne peuvent être exclus des décisions concernant leurs enfants qu'en cas de défaillance grave et sur décision judiciaire. Le travail préparatoire à la rédaction des lois a conduit à des contacts importants entre les deux pays. Ceci explique que les principales orientations récentes au Québec et en France sont pour le moins voisines, notamment les évolutions concernant le développement de la prévention, l'affirmation réitérée de la primauté de l'intérêt de l'enfant. Certaines dispositions majeures comme le primat de l'intervention sociale sur la saisine judiciaire, changement central introduit dans la réforme française, étaient déjà la règle au Québec. Les deux législations favorisent la diffusion de pratiques d'interventions nouvelles, particulièrement en France, en donnant un statut légal à des dispositifs expérimentés sur le terrain parfois depuis longtemps. Les deux réformes marquent enfin, mais avec des nuances importantes, une préoccupation forte à l'égard de la qualité de la prise en charge de l'enfant et de sa famille considérés comme un ensemble, comme en attestent les décisions relatives aux parcours, aux délais, à la stabilité et, surtout au Québec, à la permanence des interventions.

Premiers éducateurs de leurs enfants, les parents ne peuvent être exclus des décisions concernant leurs enfants qu'en cas de défaillance grave et sur décision judiciaire.

Les réformes française et québécoise marquent enfin, mais avec des nuances importantes, une préoccupation forte à l'égard de la qualité de la prise en charge de l'enfant et de sa famille considérés comme un ensemble.

Les lois de protection fournissent les valeurs, principes, orientations et balises pour intervenir de manière exceptionnelle dans la vie des familles. Cependant, elles doivent s'incarner dans des modes opérationnels de fonctionnement. Comment se structurent les dispositifs d'intervention qui mettront une emphase tantôt sur l'intervention sociale, tantôt sur l'intervention judiciaire? Quels sont les processus qui jalonnent le cheminement d'un signalement (Québec) ou d'une information préoccupante (en France)? Sur quels types de structures ou d'organisations, les dispositifs en place peuvent-ils s'appuyer? Comment s'articulent les mandats de protection, de prévention, de réhabilitation ou d'encadrement judiciaire? Quelle place accorde-t-on aux interventions pour faire cesser le danger *versus* pour soutenir les familles?

Quelle valeur accorde-t-on aux actions partenariales et pluridisciplinaires pour faire face aux problèmes complexes et multiples que ces familles présentent dans une très grande majorité de cas? Voici quelques-unes des questions soulevées dans les articles de Luc Demers (Québec) et Pascaline Chamboncel-Saligue (France). Ces interrogations sont également traitées dans les entrevues réalisées auprès des responsables politiques. Notons qu'au Québec, on constate une forte tendance à standardiser les processus ainsi qu'une tradition bien implantée d'évaluation. En France, on perçoit une volonté de centraliser le recueil des informations préoccupantes.

La troisième section s'intéresse aux modèles et aux approches d'intervention concrètes expérimentées. Les cadres législatifs, la manière dont les services sont organisés, les outils pour évaluer les situations familiales, ou encore les pratiques privilégiées reposent sur une vision des problèmes de la victimisation des jeunes, de la manière de les protéger et de la place accordée au soutien des familles. L'article d'Alain Grevot et Carl Lacharité, écrit à quatre mains, propose des paramètres pour définir les dimensions

paradigmatiques sous-jacentes aux systèmes de protection; ils serviront de repères pour comparer les dispositifs québécois et français. En France, la tradition républicaine conduit l'État à jouer un rôle prépondérant pour assurer le bien-être et veiller aux intérêts des individus. Au Québec, la tradition anglo-saxonne considère que l'État ne détient pas le monopole de représentation de l'intérêt public; plusieurs contre-pouvoirs sont à l'œuvre et les réticences sont plus grandes face à l'intrusion de l'État dans la vie privée des individus. De plus, au niveau opérationnel, les cadres théoriques et le rapport au droit et aux procédures sont également différents. En France, on constate une certaine méfiance à l'égard de la standardisation des pratiques qui menace l'autonomie et la subjectivité des professionnels. Différemment au Québec, la plus grande valorisation des pratiques ayant donné lieu à évaluation et la prolifération des structures de recherche depuis plus de vingt-cinq ans, et dont les travaux documentent les problématiques de violence familiale et de maltraitance envers les enfants, reconfigure les pôles d'expertise. Ce dernier contexte est propice au développement d'outils, de grilles, de formations et de structures de supervision dans le but d'améliorer l'efficacité des interventions, mais aussi d'assurer un contrôle de la qualité des services. En outre, les cadres théoriques qui influencent les professionnels façonnent leurs représentations et orientent leurs pratiques. En France, l'approche psychanalytique reste influente, alors qu'au Québec, les approches écosystémiques, mais aussi comportementalistes, sont bien diffusées. Cependant, un paradoxe étonne. Le cadre théorique qui a le plus influencé les modifications apportées à la Loi de la protection de la jeunesse au Québec, soit les délais d'intervention pour assurer la permanence des contextes de vie des jeunes, est relié aux théories de l'attachement. Or, les propositions théoriques supposent une action très musclée de l'État qui bouscule pour le moins la réticence anglo-saxonne à s'immiscer dans la vie des individus. Il faudrait examiner comment nos approches respectives concilient les finalités suivantes: sauver les enfants *versus* soutenir les familles.

En France, la tradition républicaine conduit l'État à jouer un rôle prépondérant pour assurer le bien-être et veiller aux intérêts des individus. Au Québec, la tradition anglo-saxonne considère que l'État ne détient pas le monopole de représentation de l'intérêt public.

Il faudrait examiner comment nos approches respectives concilient les finalités suivantes: sauver les enfants *versus* soutenir les familles.

Les articles de Sarah Dufour et de Claire Chamberland (Québec), d'une part, et de Pascale Breugnot et Dominique Fablet (France), d'autre part, décrivent de manière plus concrète les services que reçoivent les familles et les innovations en cours. La perspective anglo-saxonne du Québec est bien perceptible dans le texte québécois. On y présente les constats des pratiques ou programmes pour lesquels l'efficacité est la mieux démontrée. Trois programmes ont fait l'objet d'une description plus détaillée selon le continuum d'action : universel, sélectif et indiqué (Prillentensky, Nelson et Peirson, 2001). Les pratiques françaises décrites laissent supposer que des dispositifs très variés existent entre le soutien des familles dans l'éducation des enfants et la prise en charge plus exclusive de l'État. Le partenariat avec les familles est d'ailleurs encouragé dans la nouvelle législation du 5 mars 2007 : l'importance de la qualité des liens d'attachement est clairement spécifiée. Au Québec, même si le principe de participation des parents est clairement énoncé, la nouvelle Loi de la protection de la jeunesse a plutôt remis en question le maintien du lien à tout prix ; les délais d'intervention et le projet de vie (placement dans différents milieux d'accueil à long terme, tutelle, adoption) en sont les conséquences. La compréhension française et québécoise de ce qu'est l'intérêt de l'enfant semble s'ancrer dans des visions distinctes et des pratiques différentes. Soulignons que l'expérience britannique conduirait à ne pas opposer une prise en charge stable à long terme et le maintien de liens avec les parents. Cette question fait débat dans tous les pays occidentaux.

Quatre articles présentent les efforts français et québécois à outiller les milieux de pratique pour générer des informations sur les caractéristiques des jeunes et de leur famille, les décisions sur l'orientation et les mesures de prise en charge ainsi que sur l'efficacité des organisations à assurer la protection et le bien-être des enfants. Les enjeux de standardisation, de performance et de contrôle de qualité sont explicitement prioritaires. Lucy Marquet décrit la mise en place d'un projet d'observation piloté par l'Observatoire national de l'enfance en danger

(ONED) pour améliorer la collecte d'informations afin de documenter de manière systématique les caractéristiques des jeunes et leur parcours dans les systèmes de protection. Cet effort s'inscrit dans la foulée des prescriptions de la loi du 5 mars 2007. Cette initiative fait maintenant l'objet d'une décision de généralisation de l'observation des enfants protégés en cours d'implantation par l'ONED. Sonia Hélie présente la Plateforme informationnelle pour le bien-être de l'enfant (PIBE) qui a été développée au Québec dans les cinq dernières années et qui compile des informations sur tous les signalements. Elle s'inscrit dans la foulée du nouveau système clinique Projet intégration jeunesse (PIJ) et permet d'avoir accès à des données de recherche de bonne qualité. Il est dès lors possible d'avoir quantité d'informations pour chaque enfant et leur famille, les services reçus, les décisions ainsi que les activités cliniques. À l'instar du projet porté par l'ONED, les informations sont dénominalisées ; cependant, il est possible d'avoir des informations sur le suivi longitudinal de ces enfants. Des exemples de recherches issues de l'exploitation de PIBE sont fournies ; le potentiel futur et les limites de l'utilisation de cette base de données sont explicités. L'article de Marie-Ève Clément et de Nico Trocmé porte sur la description de deux enquêtes importantes pour documenter la violence et la maltraitance. L'enquête réalisée au Québec est de nature populationnelle alors que celle réalisée dans l'ensemble du Canada porte sur les signalements à la protection de la jeunesse. À l'instar de ce qui a été mentionné dans la première section, ces recherches permettent de documenter la victimisation privée des enfants à des degrés divers de sévérité et dans leur variation temporelle. Elles génèrent des bases de données de premier plan tant pour la recherche que pour la planification des politiques publiques. Enfin, elles mobilisent la communauté scientifique et stimulent une dynamique de recherche sur la victimisation des enfants. Le dernier article de cette section, rédigé par Nico Trocmé, décrit une initiative canadienne pour mesurer l'impact des interventions en protection de la jeunesse

La compréhension française et québécoise de ce qu'est l'intérêt de l'enfant semble s'ancrer dans des visions distinctes et des pratiques différentes.

sur la sécurité et le développement des enfants. L'originalité de ce projet consiste à évaluer l'évolution des enfants et des familles à partir de dix indicateurs opérationnalisant les quatre dimensions suivantes : sécurité, bien-être, permanence et soutien familial et communautaire. L'enjeu majeur en France comme au Québec consiste à s'assurer que les données reliées à ces mêmes indicateurs puissent être intégrées dans la base de données des organisations. Il serait ainsi possible de suivre de manière continue d'une part l'évolution des jeunes et, d'autre part, la capacité des organisations à remplir efficacement leurs mandats.

La dernière section élargit nos perspectives en s'intéressant à d'autres expériences européennes : la Belgique, l'Allemagne et l'Angleterre. Françoise Mulkay signe l'article sur le système de protection belge-wallon. D'entrée de jeu, il semble que la Belgique et le Québec se soient mutuellement influencés. Depuis plus de quinze ans, la volonté de déjudiciariser et de considérer les jeunes comme des acteurs et des sujets de droit est clairement énoncée. Une emphase importante est mise sur la participation des usagers et le droit à l'aide est prioritaire. L'aide contrainte est envisagée seulement si la non collaboration des parents est démontrée. De plus, comme en France, les motifs pour invoquer l'existence d'un danger sont moins clairement définis qu'au Québec. L'article de Hélène Milova nous donne accès au système allemand de protection de l'enfance. L'approche coercitive est autant que possible évitée au profit d'une pratique fondée sur la pédagogie sociale. Cependant, il existe des tensions entre les enjeux de la protection (tendance autoritaire) et les modes traditionnels d'intervention associés à l'aide à la jeunesse. Des cas de mauvais traitements très médiatisés ont contribué à renforcer les législations et ont questionné les approches traditionnelles. Une emphase importante est mise sur l'intervention précoce. La tendance croissante à standardiser les

processus à propos de l'évaluation du danger ou de la qualité des services ne fait pas l'unanimité chez les professionnels. Le dernier article, rédigé par Harriet Ward et Helen Jones, décrit l'évolution de l'expérience anglaise durant les vingt dernières années en matière de protection et de développement des jeunes. Il y a eu un net déplacement d'une approche centrée sur l'évaluation du risque, structurée autour des notions de danger et de sécurité, au profit d'une approche articulée autour des besoins et du développement des enfants. Les besoins de sécurité ne représentent qu'un des besoins de développement des enfants (soins de base, sécurité, affection, stabilité, stimulation, encadrement). En somme, tous les enfants ont droit à un standard de développement et l'État a une responsabilité à cet égard. Ces changements s'inscrivent dans le contexte plus large des services à mettre en place pour les enfants qui présentent des besoins auxquels on ne répond pas (*Children in Needs*). En effet, ces nouvelles orientations ont d'abord ciblé les enfants placés pour finalement viser tous les enfants vulnérables (retard de développement, exposés à la violence conjugale ou à la toxicomanie des parents, etc.). Une conjoncture particulière (loi, politiques publiques cohérentes et tragédie) a encouragé une mobilisation impressionnante pour développer un cadre d'analyse des besoins des jeunes et des familles favorisant une compréhension commune et holistique des situations, une instrumentation pour opérationnaliser le cadre de référence en objectif et plan d'intervention ainsi qu'une volonté affirmée à mieux intégrer les réseaux de différents secteurs et les services autant préventifs que curatifs. Le déploiement des politiques publiques est progressif et mérite notre attention. Il s'inscrit dans une planification plus large de lutte contre l'exclusion sociale. Les orientations prônées font actuellement l'objet d'un intérêt croissant dans plusieurs pays.

À la lecture transversale de l'ensemble des textes de ce numéro, certains enjeux ressortent en ce qui a trait à la maltraitance envers les enfants. D'abord, les seuils socialement tolérables varient dans le temps et selon les cultures et favorisent l'émergence

En Belgique, la volonté de déjudiciariser et de considérer les jeunes comme des acteurs et des sujets de droit est clairement énoncée.

En Allemagne, des cas de mauvais traitements très médiatisés ont contribué à renforcer les législations et ont questionné les approches traditionnelles.

En Angleterre, le déploiement des politiques publiques est progressif et mérite notre attention.

de nouvelles problématiques comme celle des effets sur l'enfant des violences et conflits conjugaux ou encore celle des mauvais traitements psychologiques. Puis, la capacité à mesurer et à estimer ce phénomène de manière valide et la clarification des impacts à court et à long terme doivent faire l'objet de recherches continues et intensives. En outre, les législations en cours dans les différents pays articulent parfois différemment certains principes comme l'intérêt de l'enfant, la participation des parents, l'approche centrée sur le risque ou sur les besoins, la permanence des liens ou les motifs d'intervention. Enfin, certaines

controvertes ou tensions sont palpables: le contrôle social ou le soutien aux familles; l'autonomie professionnelle ou la standardisation des pratiques; les rapports et d'intervention et le partage d'expertises; la protection comme secteur d'intervention spécifique ou s'inscrivant dans un contexte plus large de planification sociale et de santé publique. Ce ne sont là que quelques-unes des préoccupations perceptibles dans les textes que nous vous soumettons.

Les législations en cours dans les différents pays articulent parfois différemment certains principes comme l'intérêt de l'enfant, la participation des parents, l'approche centrée sur le risque ou sur les besoins, la permanence des liens ou les motifs d'intervention.

Bibliographie

- Asher R. (1986). *Talking sense*, London, Churchill Livingstone.
- Dufour S., Chamberland C. (2004). Effectiveness of Child Welfare, Interventions in protecting Children, *Child and Family Social Work Journal*, 9, (1): 39-56.
- Finkelhor D., Ormrod R.K., Turner H.A. (2006). Re-victimization Patterns in a National Longitudinal Sample of Children and Youth, *Child Abuse and Neglect*, 31: 479-502.
- Finkelhor D., Ormrod R.K., Turner H.A., Hamby S.L. (2005). Measuring Poly-Victimization Using the Juvenile Victimization, *Child Abuse and Neglect*, 29: 1297-1312.
- Flynn R.J., Bouchard D. (2005). Randomized and Quasi-Experimental Evaluations of Program Impact in Child Welfare in Canada: a Review, *Revue canadienne d'évaluation de programme*, édition spéciale, 20 (3): 65-100.
- Higgins D.J. (2004) The Importance of Degree versus Type of Maltreatment: a Cluster Analysis of Child Abuse Types, *The Journal of Psychology*, 138, (4): 303-324.
- Macleod J., Nelson G. (2000). Programs for the Promotion of Family Wellness and the Prevention of Child Maltreatment: A Meta-Analytic Review, *Child abuse and Neglect*, 24: 1127-1149.
- Williams A.N., Griffin N.K (2008). 100 Years of Lost Opportunity. Missed Descriptions of Child Abuse in the 19th Century and beyond, *Child abuse and Neglect*, 32: 920-924.

